



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 25.04.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, MM. Patrick DOMICENT, Eric DEVOS, Mme Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, MM. Frank EFESOTTI, Jean-Paul LEROY, Mme Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, et Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.45 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 15.04.2016.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

M.R. – ACTION – P.S.-ECOLO

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.03.2016.

A l'unanimité, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.03.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.03.2016 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite mettre en évidence les travaux effectués dans la présente salle par les différents corps de métier du service technique communal et le très beau résultat d'ensemble.

Madame la Présidente se joint à cet avis et précise que cette information sera communiquée aux agents du service technique communal.

2^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Compte pour l'année 2015. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2015. Communication.

Madame la Présidente signale qu'en date du 01.04.2016 et conformément à l'article L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, un procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée à la date du 31.12.2015 a été signé par Messieurs Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Luc De GEEST, Echevin-vérificateur.

Elle signale que ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces. Elle précise également que ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur Financier arrêtée en date du 31.12.2015 et décide de classer les documents dans le dossier ad hoc.

4^e objet : Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.03.2016. Communication.

Madame la Présidente signale qu'en date du 01.04.2016 et conformément à l'article L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, un procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée à la date du 31.03.2016 a été signé par Messieurs Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Luc De GEEST, Echevin-vérificateur.

Elle signale que ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces. Elle précise également que ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur Financier arrêtée en date du 31.03.2016 et décide de classer les documents dans le dossier ad hoc.

5^e objet : Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2015. Bilan au 31 décembre 2015 et synthèse analytique. Approbation.

Madame la Présidente invite Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, à présenter le compte budgétaire 2015, le compte de résultats pour 2015, le bilan au 31.12.2015 ainsi que la synthèse analytique.

Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, expose, à l'aide de slides, les documents susvisés et les commente comme suit :

« Dia 1 »

Voici, en intégralité, son texte de présentation qui accompagne les diapositives projetées :

Dia 2 – Compte budgétaire

Au niveau du compte budgétaire, instrument de mesure de l'exécution du budget, celui-ci dégage deux résultats :

- **le résultat budgétaire**, à savoir l'ensemble des droits constatés nets – les engagements, s'élève à **5.278.368 € (9.235.494 € en 2014)** et sera injecté dans le budget 2016 par voie de modification budgétaire en corrigeant le boni des exercices antérieurs;
- **le résultat comptable**, à savoir les droits constatés nets – les imputations, s'élève à **5.558.679 € (9.717.290 € en 2014)** et qui sera reporté au compte 2016.

La différence entre les 2 résultats constitue l'ensemble des crédits reportés, c'est-à-dire engagés mais non imputés.

Dia 3 – Résultat budgétaire à l'exercice propre

Le présent graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire à l'exercice propre depuis 2012, celui-ci ne tient donc pas compte des exercices antérieurs et des prélèvements.

Le résultat à l'exercice propre s'établit à – 1.495.039 € et est en diminution de 304% par rapport à 2014. Le résultat à l'exercice propre est essentiellement pénalisé par les corrections à la baisse des impôts centralisés (IPP et PrI voir infra).

Dia 4 – Résultats budgétaires et comptables généraux

Le présent graphique précise l'évolution du **résultat budgétaire ordinaire global** depuis 2012 qui s'établit à **5.278.368 €** et est en diminution –42,85% par rapport à 2014.

Il est important de souligner qu'en 2015, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 2.800.000,00 € ce qui n'est pas sans conséquence sur le résultat global.

Dia 5 – Résultats budgétaires et comptables généraux

Ce graphique reprend :

- d'une part, l'histogramme des dépenses/recettes et du résultat à l'exercice propre depuis 2009 ;
- et d'autre part, les courbes des résultats budgétaires et comptables généraux, c'est-à-dire les résultats de l'exercice propre auxquels on ajoute les opérations de prélèvements et les résultats des exercices antérieurs.

Dia 6 – Ventilation économique – exercice propre - Dépenses

Cette dia reprend les dépenses ordinaires à l'exercice propre depuis 2012 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les dépenses ordinaires.

Du total des dépenses globales à l'exercice propre, les dépenses de personnel représentent 45,12%, les dépenses de fonctionnement 10,44%, de transferts 38,16% et de dette 6,28%. **Elles augmentent de 1,92% à l'exercice propre.**

De manière globale, les dépenses ordinaires augmentent de 4,15% par rapport à 2014.

Par rapport à 2014, on constate une hausse sensible des dépenses de transfert (12,5%, une diminution sensible des dépenses de fonctionnement (-12,7%) et une légère diminution des dépenses de personnel et de dette.

Dia 7 – Ventilation économique – exercice propre - Recettes

Cette dia reprend les recettes ordinaires à l'exercice propre depuis 2012 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les recettes ordinaires.

Du total des recettes globales à l'exercice propre, les recettes de prestations représentent 4,60%, les recettes de transferts 90,66% et de dette 4,75%.

Elles diminuent de 8,17% à l'exercice propre.

De manière globale, les recettes ordinaires diminuent de 8,88% par rapport à 2014.

Par rapport à 2014, on remarque une baisse sensible dans chacun des groupes économiques et plus particulièrement au niveau des recettes de transferts (-8,7%).

Dia 8 – Evolution des dépenses (Personnel)

Les dépenses de personnel s'élèvent à **9.875.627 €** et représentent 45,12% des dépenses ordinaires à l'exercice propre et sont en **diminution de 1,41%** par rapport à 2014.

Dia 9 – Evolution des dépenses (Personnel)

Cette dia reprend le coût net des dépenses de personnel et des mandataires depuis 2012. Celui-ci a diminué de 1,14% par rapport à 2014. Les recettes de personnel sont fonction de la perception des subsides APE, PTP, AWIPH, ACTIVA,

Elle est accompagnée d'un tableau reprenant :

- le nombre moyen d'équivalents temps plein ;
- le coût moyen par équivalent temps plein ;
- le rapport coût net/volume des dépenses ordinaires
- et l'évolution en pourcentage des dépenses brutes, recettes et coût net

et ce, depuis 2012.

Le coût net moyen par équivalent temps plein est de 31.077,11 € en 2015 et a donc diminué de 1,1% par rapport à 2014.

Dia 10 – Evolution des dépenses (Fonctionnement)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2.285.489 €** et représentent **10,44%** des dépenses ordinaires. Elles sont en **diminution sensible (-12,73%) par rapport à 2014.**

Les principaux postes en progression sont :

Frais de gestion informatique : + 21%

Travaux et fourniture de voiries : +48% (chantiers trottoirs (chantiers rues Paul Rose, de la Lys et de la Paix)

Certains postes sont cependant en diminution significative :

Déchets : -40% (frais ramassage déchets vers cotisation Ipalle).

Carburant : -19%

Chauffage et électricité : -23%

Autres frais techniques et divers : -27%

Dia 11 – Evolution des dépenses (Transferts)

Les dépenses de transfert s'élèvent à **8.352.801 €** et représentent **38.16%** des dépenses ordinaires et sont en **hausse de 12,46% par rapport à 2014** et ce, essentiellement par la hausse du poste « autres » +17,38% suite à la régularisation de nombreuses non-valeurs de droits constatés à hauteur de 350.000 €.

Dia 12 – Evolution des dépenses (Dettes)

Les dépenses de la dette s'élèvent à **1.373.448 €** et représentent **6,28%** des dépenses ordinaires et sont en **baisse de 2,74% par rapport à 2014**.

On remarque la légère baisse de la dette à LT depuis 2013.

Dia 13 – Evolution des recettes (Prestations – Dette)

Cette dia reprend les recettes ordinaires de prestations et de dette.

Au niveau des prestations, baisse sensible (-57%) par rapport à 2014 des recettes installations sportives et culturelles. Recettes enregistrées sur autre article budgétaire.

Au niveau des recettes de la dette, on remarquera une baisse des intérêts créditeurs (-42,85%) et une stabilisation des dividendes des intercommunales.

Dia 14 – Evolution des recettes (Transferts)

Elles sont en diminution de 8,66% par rapport à 2014.

Les principales variations à la baisse :

- Précompte immobilier : -13,55%
- IPP : -33,58%
- Taxes industrielles : -12,08%

C'est évidemment principalement la diminution des recettes des impôts centralisés qui ont impacté le résultat 2015 à la baisse.

Il y a lieu de rappeler les différents courriers du SPF Finances rappelant les réestimations successives en fonction du rythme d'enrôlement 2015.

Dias 15 – Compte de résultats

Le tableau reprend l'ensemble des chiffres des différents résultats de l'exercice. Le compte de résultats de l'année 2015 présente donc :

- un mali courant de 1.145.625 € ;
- un mali d'exploitation de 900.624 € après opérations de redressement ;
- un mali exceptionnel de 1.703.621 € ;

pour un montant total des charges de 27.656.105 € et des produits de 25.051.860 €

soit un mali de l'exercice de 2.604.245 € (mali 430.176 € en 2014).

Ce mali s'explique en grande partie par l'alimentation du fonds de réserve de 2.800.000 € et des produits de la fiscalité en nette diminution.

Dia 16 – Evolution du résultat de l'exercice

Le diagramme reprend l'évolution du résultat de l'exercice depuis 2009.

Dia 17 – Analyse des charges

Ce tableau reprend l'ensemble des charges avec variations les plus significatives entre 2014 et 2015.

Au niveau des charges courantes, on remarque une hausse de 8,55% des subsides accordés et de 4,66% des achats de matières et une nette diminution de services -17,75%. Les charges courantes sont en augmentation de 1,06%.

A noter l'alimentation de 2.800.000 € pour le fonds de réserve extraordinaire et des charges exceptionnelles en hausse de 92,75% (non-valeurs voir supra).

Dia 18 – Analyse des produits

Ce tableau reprend l'ensemble des produits avec variations les plus significatives entre 2014 et 2015.

Au niveau des produits courants, on remarque évidemment la baisse de 17,48% des produits de la fiscalité.

Les produits courants sont en baisse de 8,51%.

A noter une baisse des plus-values annuelles de 80% (indice Abex identique à 2014).

Dia 19 – Investissements

Ce tableau reprend les investissements (extraordinaires) sur les 4 dernières années ainsi que le financement utilisé : emprunts, subside, autofinancement (fds de rés. extra).

Les montants engagés à l'extraordinaire sont donc couverts de la manière suivante :

- fds de rés. extra : 28%
- emprunts : 42%
- subsides : 30%

Dia 20 – Réserves et provisions

Cette dia reprend le détail des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire.

Pour rappel, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 2.800.000 € en 2015 (prélèvement de l'ordinaire) et s'élève donc au 31.12.2015 à 5.909.364 €.

Dia 21 – Trésorerie

Cette dia reprend le détail et le rendement net de la trésorerie depuis 2012.

La trésorerie courante est en hausse de 13,91% par rapport à 2014.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en fonction de l'utilisation pratiquement systématique de la trésorerie ordinaire pour financer les projets extraordinaires et de reconstituer celle-ci en fin de projet, ladite trésorerie ne reflète pas la réalité, elle devrait être plus conséquente. De plus, comme vu plus haut, les investissements subsidiés type CRAC et SOWAFINAL sont supportés eux aussi momentanément par la trésorerie ordinaire. Enfin, pour rappel, la Ville a procédé à une avance de trésorerie récupérable auprès de la Régie foncière autonome (650.000 €) encore à reconstituer à ce jour.

Le rendement net de la trésorerie a diminué de 42% par rapport à 2014 et est évidemment dépendant des intérêts versés ou non lors de placement à terme échéant dans le courant de l'année. ».

Madame la Présidente remercie Monsieur le Directeur Financier pour ses présentation et explications.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, remercie Monsieur le Directeur Financier pour son travail et précise que les comptes sont le reflet de la politique menée et que son groupe s'abstiendra sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Messieurs Frank EFESOTTI, Jean-Paul LEROY et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2015, bilan au 31.12.2015 et synthèse analytique.

6^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016. Projets. Examen et vote.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les finances communales dans ses attributions à présenter et commenter les projets de modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, intervient comme suit :

« En introduction à mon exposé, je vous prie de bien vouloir prendre en considération l'ajout, de dernière minute, d'un crédit supplémentaire de 35.000 Euros à l'extraordinaire, dans le cadre du dossier P.C.D.R. « Aménagements de chemins et de sentiers ».

Il s'agit de couvrir des coûts supplémentaires liés à des erreurs de mesurage, des problèmes de fondations (+ 11.222,73 € T.T.C.) et à un avenant d'extension (+ 21.719,50 € T.T.C.) du chantier vers 2 cimetières (Toronto cemerety et Riffle House) dans les bois de la Hutte.

Etant donné que ce projet est équilibré (+ 35.000 Euros tant en recettes qu'en dépenses), le boni général de 4.630.927,31 Euros à l'extraordinaire ne change pas

De plus, deux modifications qui ont été acceptées par la Commission Communale des Finances du 11 avril, ont été incorporées au projet de modification budgétaire, il s'agit :

- 1. Au service ordinaire, à l'article 76220/332-02.2016, j'ai augmenté le subside exceptionnel à Radio Libellule qui était initialement prévu au montant de 13.000 Euros. Il est dorénavant de 21.000 Euros. Le résultat final (boni général) à l'ordinaire n'est donc plus de + 4.518.920,70 Euros mais bien de + 4.510.920,70 Euros (différentiel de 8.000 Euros).*
- 2. En ce qui concerne le service extraordinaire, un nouveau projet a été créé. Il porte le numéro "20160038" et est libellé comme suit : "Subside exceptionnel à St-Henri : travaux UREBA - bâtiment rue du Romarin, 12. Ce nouveau projet est composé de 3 articles budgétaires :*

Dépense : 124/522-52 Subside en capital à l'Institut St-Henri (trav. UREBA rue Romarin, 12), au montant de 140.000 Euros ;

Recette : 124/664-51 Subside en capital de la Région Wallonne (UREBA) : 84.000 Euros (Il s'agira en réalité du « re-versement », à la Ville, du subside UREBA que Saint-Henri, porteur du projet en sa qualité d'emphytéote, recevra de la Région Wallonne)

Recette : 060/995-51 Utilisation du fonds de réserve extraordinaire : 56.000 Euros

Comme ce projet est équilibré (140.000 €uros tant en recettes qu'en dépenses), le boni général de 4.630.927,31 €uros à l'extraordinaire ne change pas.

L'objet principal de ces modifications budgétaires est l'incorporation, dans les budgets 2016, des résultats des comptes budgétaires ordinaire et extraordinaire 2015 pour fixer la situation budgétaire réelle au 1^{er} janvier de l'exercice 2016.

Les chiffres sont repris dans le tableau du rapport du Conseil Communal, le nouveau résultat est :

Articles budgétaires	Libellés	Prévu au budget initial 2016 (résultat de la dernière modification budgétaire approuvée de 2015)	Modification budgétaire n° 1 de 2016	Nouveau résultat après MB 1 de 2016 (résultat des comptes budgétaires 2015 = boni/mali au 01/01/2016)
000/951-01.2016 (recette ordinaire)	Boni des exercices antérieurs	6.421.498,43 €	- 862.818,99 €	<u>+ 5.558.679,44 €uros</u>
000/952-51.2016 (recette extraordinaire)	Boni du service extraordinaire	3.516.407,38 €	+ 2.728.390,24 €	<u>+ 6.244.797,62 €uros</u>

Au Service ordinaire, en Dépenses

Article 13610/127-10.2016 : il faut prévoir une dépense de 2.405 €uros pour couvrir la nouvelle taxe kilométrique et la caution à verser pour chaque appareil « OBU » embarqué dans nos trois camions.

Article 76220/332-02.2016 : Un subside exceptionnel de 21.000 € à Radio Libellule (pour achat et déplacement d'antenne). Bien entendu le subside ne serait libéré que sur production de pièces justificatives probantes. Nous avons cependant demandé de présenter, au Conseil Communal, un dossier comprenant 3 offres de prix, et également étudié la possibilité d'émettre numériquement.

Recettes/dépenses ordinaires

Vous aurez remarqué la suppression de tous les postes budgétaires au code fonctionnel 16304, concernant le projet « Bengerana Jabiro – extension (Rwanda) » qui n'est pas subventionné par la Région Wallonne.

Comme il est envisagé qu'à partir de la rentrée scolaire prochaine, toute la gestion des repas scolaires soit confiée aux services administratifs communaux un montant de 15.000 € a été ajouté au code fonctionnel 722, ainsi qu'un montant de 4.000 € d'augmentation pour des chèques ALE pour l'accompagnement dans les bus de ramassage scolaire.

Diverses modifications de code ont été effectuées conformément aux dispositions de la circulaire budgétaire 2016, mais qui n'influent pas sur les chiffres du budget.

Nouvelle récapitulation des recettes / dépenses ordinaires en tenant compte de ce qui a été dit plus avant

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	31.456.394,58	25.861.573,13	5.594.821,45
Augmentation de crédit (+)	1.219.369,59	2.024.417,58	- 805.047,99
Diminution de crédit (+)	- 1.961.558,73	- 1.682.705,97	- 278.852,76
Nouveau résultat	30.714.205,44	26.203.284,74	4.510.920,70

Service extraordinaire

Outre l'incorporation des résultats du compte budgétaire extraordinaire 2015, toutes les fiches de travaux et d'investissements extraordinaires en cours ont été passées en revue afin de veiller au respect de l'équilibre constant entre les dépenses effectivement engagées et les voies et moyens envisagés (droits constatés sur subsides à recevoir, prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunt communal ou emprunt part Région Wallonne).

De plus, outre le nouveau projet extraordinaire, portant le n° 20160038, présenté lors de mon introduction (subside exceptionnel de 140.000 €uros pour les travaux UREBA du bâtiment communal situé rue du Romarin, 12) deux nouveaux projets extraordinaires – non repris au budget initial extraordinaire 2016 – ont été créés :

- *Projet n°20160036 : un crédit de 35.000 €uros a été prévu à l'article 72002/743-98.2016 pour le remplacement du vieux bus Mercedes. Cette dépense sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, à l'article 060/995-51.2016 ;*
- *Projet n°20160037 : 55.000,00 €uros a été prévu à l'article 421/731-60.2016 qui concerne le coût des travaux (+ honoraires) de rénovation de la voirie rue des 4 Rois (Komenstraat) en partage avec la Commune d'Heuvelland. Cette dépense sera également financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, à l'article 060/995-51.2016*

Nouvelle récapitulation des recettes / dépenses extraordinaires qui tient compte de l'inscription de dernière minute du nouveau projet extraordinaire n° 20160038 (subside exceptionnel de 140.000 €uros pour les travaux UREBA du bâtiment communal situé rue du Romarin, 12)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	10.448.254,56	8.665.445,15	1.782.809,41
Augmentation de crédit (+)	3.852.722,44	556.142,56	3.296.579,88
Diminution de crédit (+)	- 488.461,98	- 40.000,00	- 448.461,98
Nouveau résultat	13.812.515,02	9.181.587,71	4.630.927,31

Je vous remercie de votre attention.

Didier VANDESKELDE, Echevin. ».

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir où en est le dossier d'acquisition d'un nouveau bus via un leasing.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'une réunion de travail avec la Banque BELFIUS est programmée sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Philippe MOUTON, Stéphane DEJONGHE, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Messieurs Frank EFESOTTI, Jean-Paul LEROY et David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

Les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2016 seront soumises, pour approbation, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.

7^e objet : A.S.B.L. « Animation et gestion des infrastructures sportives communales »- A.G.I.S.C.. Demande de revoir à la hausse le subside communal annuel de fonctionnement de 67.000 euros et de le fixer désormais à 85.000 euros. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil de revoir à la hausse – de 67.000 € à 85.000 € - le subside communal annuel de fonctionnement octroyé à l'A.S.B.L. A.G.I.S.C..

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, précise que l'entité de Comines-Warneton est connue pour ses grands sportifs et que l'engagement d'un animateur sportif est une bonne chose.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Présidente, qui précise que cette demande est justifiée par l'engagement d'un animateur pour activités sportives et pour la jeunesse, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Régie communale autonome. Régie foncière de Comines-Warneton. Demande d'un subside communal annuel « traitements » de 59.000 euros pour le personnel du Centre d'Interprétation « Plugstreet 14-18 Experience ». Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'octroyer à la Régie communale autonome « Régie foncière » un subside communal annuel « traitements » de 59.000 euros pour le personnel du Centre d'Interprétation « Plugstreet 14-18 Experience ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, s'interroge sur le lien entre cette demande et les recommandations du réviseur d'entreprise et se demande pourquoi ces crédits sont prévus en modification budgétaire.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que les crédits figuraient aux budgets communaux précédents, mais n'ont pas été sollicités, que ces crédits ont été prévus lors du budget initial 2016 - voté et approuvé - et que la présente décision concerne l'octroi du subside.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, s'interroge sur l'« après 2018 » et rappelle qu'au début des années 1990, l'école Saint-Henri d'Houthem avait lancé un concours comprenant la participation de toutes les écoles de l'entité et des visites chez des personnes âgées ayant connu la Grande Guerre. Il estime qu'il pourrait être envisagé, afin de « fidéliser » le public local, de relancer le même type d'opération sur le thème du 11 novembre. De même, il suggère également d'envisager la constitution d'une sorte d'amicale (association) du Musée composée de personnes-ressource avec comme but de pérenniser l'outil par une participation citoyenne et mettant en valeur les particularités géographiques et historiques de l'entité.

Madame la Présidente estime que ces idées sont positives et qu'une réflexion doit être menée en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Régie communale autonome. Régie foncière de Comines-Warneton. Demande d'un subside communal exceptionnel de 65.000 euros pour la rénovation d'un logement sis chaussée de Warneton, 153 à 7784 Comines-Warneton. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Voirie. Rénovation, avec la commune d'Heuvelland, d'une partie du chemin mitoyen situé entre le carrefour des « 4 Rois » et le Chemin de la Forge. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et plans. Approbation. Délégation de maîtrise d'ouvrage. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre de travaux de rénovation, avec la commune d'Heuvelland, d'une partie du chemin mitoyen situé entre le carrefour des « 4 Rois » et le Chemin de la Forge, d'approuver en ce sens les projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et plans, de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Heuvelland et de marquer son accord sur la quote-part communale.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur le mauvais état de la voirie dénommée « chemin de la Caleute » régulièrement empruntée par des écoliers, de même que la rue de la Marlière, et du chemin reliant la rue de Wijtschate à la rue d'Hollebeke.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise et que des travaux dans le chemin de la Caleute sont programmés au mois de mai et qu'il sera demandé de vérifier le caractère public ou non du sentier susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Ureba exceptionnel 2013. Marché public de travaux. Amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire situé rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton. Lot 1 : menuiseries extérieures. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, des plans, métrés, du Plan Sécurité Santé et de l'avis de marché. Intervention financière de la Ville. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil, dans le cadre d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire situé rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton, propriété communale, de fixer les mode de passation du marché et des critères de sélection, d'approuver les cahier spécial des charges, plans, métrés, Plan Sécurité Santé et l'avis de marché et l'intervention financière de la Ville.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur le très mauvais état général de la cour de l'école.

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précisent que des travaux de réfection de la cour ont déjà été effectués sur les abords et que d'autres travaux sont planifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Ureba exceptionnel 2013. Marché public de travaux. Amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire situé rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton. Lot 2 : chauffage. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, des plans, métrés, du Plan Sécurité Santé et de l'avis de marché. Intervention financière de la Ville. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Ureba exceptionnel 2013. Marché public de fournitures. Amélioration de la performance énergétique du bâtiment scolaire situé rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton. Lot 3 : acquisition de panneaux de menuiseries et de matériaux d'isolation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, des plans, métrés et du Plan Sécurité Santé. Intervention financière de la Ville. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : S.A. CL Warneton. Charroi lourd dans les centres urbains. Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« A défaut d'avoir eu l'accord du collège échevinal afin de présenter le point ci-dessous au conseil communal du lundi 21 mars 2015 comme initialement demandé en urgence par mail adressé le jeudi 17 mars au directeur général,

Vu le refus de la bourgmestre faisant fonction de débattre suite à une question d'actualité relative à la gestion du charroi agricole dans nos entités, sous prétexte qu'elle veut d'abord entendre en commission restreinte les représentants du SPW et du ministère des communications ,comme signalé dans un mail adressé aux membres du collège communal le dimanche 20 mars signifiant la non urgence du point.....

Tenant compte que le délai légal est de cinq jours ouvrables pour introduire une question officielle écrite au conseil communal, je réitère officiellement ce jour le même point pour le prochain conseil communal dont la date est à définir....

Vu la réponse conditionnelle de ce 15/03/2016 du ministre wallon PREVOT Maxime, quant à la mise à 90Km de la RN 58, suite à une question parlementaire du député JL Crucke,

Outre le suivi du dossier CL Warneton et ses mises en conformité par rapport au permis d'environnement sur les problématiques diverses de nuisances environnementales (bruits, odeurs, épuration de l'eau, qualité de l'air...)

Notre groupe se soucie aussi depuis le début du dossier du charroi lié à l'implantation de l'entreprise....

Même si la nécessité de supprimer le charroi type lourd des centres urbains et en particulier à Warneton, ne devrait faire aucune objection pour l'ensemble des élus,

Un débat communal sur la nécessité d'améliorer la mobilité dans nos quartiers et centres urbains qui souffrent d'un charroi lourd, incessant et croissant de tracteurs et semi-remorques doit être mené afin de trouver une solution qui permettra de maintenir l'accessibilité à l'entreprise pour son charroi propre, tout en évitant de nuire à l'intérêt publique des voiries tant communales que régionales à l'ensemble des usagers et riverains.

Des solutions locales existent si la volonté de défendre l'intérêt commun des citoyens prévaut sur l'intérêt particulier

Veillez pour parfaire votre information, consulter l'hyperlien suivant :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=all&id_doc=67650

Pour le groupe MR

Didier Soete

Chef de groupe au conseil communal ».

Il rappelle l'historique du dossier, les extensions successives de l'entreprise et s'interroge sur l'introduction d'une demande relative à un nouveau frigo. Il estime que l'un des soucis majeurs de l'entreprise porte sur le charroi agricole de transit et les méga-tracteurs empruntant le centre de Warneton à des vitesses de 45-50 km/h, en sus de la récente entrée en vigueur de la taxe kilométrique.

Il estime que la solution de faire transiter le charroi agricole de transit sur la RN58A n'est pas une bonne idée car cette voirie est devenue un axe de mobilité essentiel pour l'entité, son épine dorsale et qu'elle permet également le transit de Français vers la Flandre et de Flamands vers la France. Il rappelle que la présente assemblée n'avait pas souhaité que la RN58A prenne le statut d'autoroute et précise qu'il ne peut marquer son accord sur la paralysie partielle d'une voirie pour solutionner un problème d'une entreprise déterminée et précise que les agriculteurs n'ont pas non plus à utiliser des semi-remorques. Il estime que le passage de tracteurs dans les centres (de Warneton, de Comines et de Bas-Warneton) n'est pas acceptable et qu'autoriser les tracteurs sur la RN58A va pénaliser les autres usagers et favoriser une entreprise et les agriculteurs et que la question qui se pose est « Faut-il encore donner priorité à l'usine ? ».

Il estime que la mise à 90 km/h de la RN58A et l'accès à cette voirie au charroi agricole n'est pas la bonne solution, même si elle paraît à première vue « la plus évidente », et propose comme alternative d'envisager, à charge de l'entreprise, l'aménagement et/ou l'adaptation de chemins le long de la RN58A pour les véhicules agricoles. Il estime que l'aménagement de ces voiries permettrait d'apporter une solution à un charroi, qui vient notamment de l'extérieur de l'entité, qui ira croissant et qui est en constante évolution, notamment au niveau gabarit.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Madame la Présidente,

J'aimerais intervenir par rapport au point 14, concernant le charroi lourd dans les centres urbains, et plus particulièrement pour le charroi lourd des agriculteurs. Que ce soit le transport du champ à la ferme ou de la ferme vers l'acheteur (comme par ex. Clarebout Warneton).

Tout ce charroi transite actuellement à travers nos centres urbains et nombreux sont ceux et celles qui veulent du changement.

Aujourd'hui, je tiens à intervenir en tant qu'élu, en tant que président de la Commission agricole de Comines-Warneton, et président du syndicat FWA et aussi en tant qu'agriculteur.

J'interviens également pour toutes les personnes qui m'ont déjà interpellé à ce sujet.

Je tiens à dire que notre monde agricole est bien conscient et soucieux du problème, et que nous voulons une solution à cette nuisance indésirable et qui ne fait qu'augmenter. Sachez que notre charroi n'est pas plus dangereux qu'un autre transport, mais il a un impact visuel et sonore bien plus impressionnant. Un tracteur agricole qui se déplace à une vitesse de 35 à 40 km/h semble s'approcher à plus de 50 km/h (vitesse autorisée dans les centres urbains). Ce transport est effectué par les agriculteurs, avec des bennes qui leur appartiennent. Le transport effectué par leurs propres moyens reste le transport le moins onéreux. S'il fallait faire appel à des transporteurs professionnels, avec camion, cela augmenterait sensiblement les coûts à charge des producteurs. C'est une évidence facile à comprendre.

Déjà, lors de l'enquête publique concernant l'installation de CL Warneton, j'avais demandé d'étudier la possibilité de résoudre le problème du charroi agricole en autorisant le passage des tracteurs sur la RN 58, et ceci, suite aux différentes interventions des riverains de Warneton. Le 9 novembre 2012, je l'ai demandé personnellement à Mr le Ministre Di Antonio, lors d'une rencontre à l'EDC ici à Comines. Je lui ai demandé de limiter la vitesse à 90 km/h et d'accepter les engins agricoles. Le 21 juin, j'ai accompagné M. le Bourgmestre Deleu à Namur afin de rencontrer les responsables des travaux publics. Ces initiatives se sont soldées par un refus.

Malgré cette déception, je suis resté convaincu que l'unique solution financièrement réalisable était l'autorisation du charroi agricole sur la RN 58. C'est une utopie de croire à la réalisation d'une route tout le long de la RN 58, une route capable de drainer ce trafic dans les 2 sens. Ce qui existe aujourd'hui, ce sont des tronçons de route, trop étroits et parfois sinueux, avec peu ou pas de visibilité, et sans possibilité de se croiser convenablement.

L'accès à la RN 58 pour les engins agricoles aurait un effet de désengorgement immédiat de nos centres urbains, et les riverains retrouveraient une qualité de vie qu'ils ont perdue actuellement.

Le monde agricole aurait une mobilité nettement améliorée, moins de consommation de diesel, un gain de CO2 incalculable ainsi qu'un gain de temps de travail conséquent. Entretiens, les choses ont évolué. Le 24 décembre 2015, une lettre a été adressée à notre Bourgmestre Gilbert DELEU, concernant la RN 58, la limitation de vitesse et le suivi par la Commission Provinciale de la Sécurité routière. Dans cette lettre, le Ministre Maxime PREVOST, en charge des travaux publics, demande au S.P.W. d'assurer les conclusions de la C.P.S.R. dans les plus brefs délais.

Nous sommes tous conscients que le volet « sécurité routière » est très important, mais nous attendons avec impatience la réalisation des adaptations nécessaires à l'ouverture de la RN 58 au charroi agricole.

Je remercie toutes les personnes qui œuvrent pour une amélioration de la mobilité et de la qualité de vie des cominois. ».

Madame la Présidente précise qu'il résulte de la réponse du Ministre Maxime PREVOT que celui-ci a marqué son accord de principe sur la limitation de la vitesse sur la RN58A à 90 km/h et qu'un projet-pilote de tronçons-radar sera introduit auprès du Ministre PREVOT, avec qui rendez-vous a par ailleurs déjà été pris.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier.

15^e objet : Dénomination de la voirie aménagée entre la Route de Ploegsteert et la chaussée du Pont Rouge à Warneton. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Biens immobiliers. Acquisition d'une habitation avec jardin sise rue Duribreu, 29 à 7783 Comines-Warneton. Affectation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Bien immobilier sis rue du Touquet, 24 à 7783 Le Bizet. Donation. Acceptation provisoire. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'accepter provisoirement la donation du bien immobilier sis rue du Touquet, 24 à 7783 Le Bizet faite sous conditions par Monsieur Didier VANDESKELDE.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir plus d'informations sur le bien donné (état du bâtiment, toiture, ...) et les implications budgétaires pour la Ville en cas d'acceptation

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que :

-l'acceptation provisoire d'une donation découle de la loi et que la présente assemblée sera amenée à se prononcer ultérieurement sur l'acceptation définitive de la donation;

-la volonté de la famille propriétaire est, d'une part, de faire don à la Ville d'un bien qu'elle pourra utiliser à sa guise et, d'autre part, d'assurer la pérennisation des activités de la société de musique « FASAM », raison pour laquelle certaines pièces du bien objet de la donation ont été exclues de celle-ci et que des priorités d'utilisation (répétitions, repas, activités, ...) ont été sollicitées pour la FASAM;

-le bâtiment est dans un bon état général, que la toiture a été refaite il y a environ 15 ans et que le bâtiment est en ordre de contrôle ;

-les consommations du bâtiment (eau, gaz, électricité) sont de l'ordre de 3.000 €/l'an ;

-un devis d'installation du chauffage central (en lieu et place des souffleuses) et de remplacement du système d'extraction de la cuisine a été établi, suite à une visite des lieux par le service « Energie », à environ 14.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Remplacement de deux représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, quitte la séance.

19^e objet : Intercommunale IMIO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 02.06.2016. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Gestionnaire de réseau de distribution (G.R.D.). Désignation de l'Intercommunale Gaselwest-Zuid. Projet de statuts. Approbation. Adhésion. Désignations d'un administrateur et d'un observateur. Décision.

Cet objet est retiré de l'ordre du jour.

21^e objet : Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale du 29.04.2016. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communele, quitte la séance.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, rentre en séance et reprend ses fonctions de Conseiller Communal.

22^e objet : Réforme des services d'incendie. Dotation communale pour 2016. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le montant de la dotation communale arrêté à 636.134,18 €.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, précise que la Zone de Secours n'a pas encore renvoyé signés les contrats de bail d'occupation des arsenaux de l'entité et estime anormal qu'aucun loyer n'a donc encore été versé à la Ville. Il invite à être ferme et vigilant sur ce point.

Madame la Présidente précise que les baux agiront avec effet au 01.01.2015, date de création de la Zone de Secours, et que Monsieur Olivier LOWAGIE, Major-commandant de Zone auprès de la Zone de Secours Wallonie Picarde, sera, dans les prochaines semaines, invité à une réunion de travail et que ce point sera évoqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier « Article 18 » pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2015. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, rentre en séance et reprend ses fonctions de Conseiller Communal.

25^e objet : Sécurité concernant l'usine CL WARNETON. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Une actualité dramatique s'est imposée dans notre région durant ces dernières semaines avec de nombreuses questions en suspens.

Un accident mortel s'est déroulé dans l'entreprise Clarebout à Neuve Eglise le samedi 9 avril. Une enquête établira les responsabilités. L'ancien Bourgmestre d'Heuvelland Bernard HEENS durant le dernier Conseil Communal de cette commune le 29 mars a signalé que les pompiers avaient été avertis près d'une heure après le début de l'incendie en septembre dernier. A notre connaissance, il n'y a pas eu de démenti de la part du Bourgmestre Marc LEWYLLIE. Comme conseiller communal, il demande des éclaircissements.

Plusieurs accidents graves ont eu lieu dans l'usine Cl Warneton également, ainsi que plusieurs incendies dont un extrêmement important en juillet 2014. Lors d'un accident au mois de janvier dernier, un ouvrier a été ébouillanté sur la tête et le dos. Un autre aurait été blessé en lui portant secours.

Au vu des dangers d'incendies et des risques d'accidents qui sont fréquents dans cette entreprise, nous pensons que les autorités communales doivent se tenir au courant des décisions que prendront les institutions flamandes et faire tout ce qui est possible pour prévenir les risques encourus dans et autour de l'usine de Warneton. ».

Il précise que des associations transrégionales actives dans le domaine environnemental – dont il souligne l'indépendance et l'efficacité – ont adressé un courrier au Ministre Carlo DI ANTONIO sur le mode de fonctionnement de l'entreprise S.A. CL Warneton. Il précise que le Ministre DI ANTONIO les a invités à prendre contact, pour ce qui concerne l'aspect sécurité dans l'entreprise, avec les services de la Direction Générale du Contrôle du bien-être au travail du Service Public Fédéral Emploi, Travail et concertation sociale et estime que l'action de ces associations a permis de faire bouger les choses et qu'il s'indique de poursuivre le travail tendant à lutter contre les différentes nuisances (olfactives, sonores, pollutions, ...) de l'entreprise.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, invite les autorités locales à veiller à assurer le respect des conditions des différents permis octroyés et, au besoin, à se faire aider ou conseiller par des experts des autorités fédérales ou régionales.

Madame la Présidente précise que :

- en tant que responsable de la sécurité publique sur l'entité, elle a été informée du fait que les services de la Police Locale et les services de secours ont été dépêchés sur place et que des procès-verbaux ont été rédigés et feront l'objet d'un suivi judiciaire ;
- elle suit l'actualité (notamment à travers la lecture du « Wekelijks Nieuws ») et est particulièrement attentive à ce qui se passe sur le site de Neuve-Eglise;
- les autorités locales n'ont toutefois pas de prise particulière sur ce qui passe à l'intérieur d'une entreprise d'un point de vue sécurité, que c'est le rôle du Conseiller en prévention et que des enquêtes seront menées par l'Auditorat du Travail ;
- en ce qui concerne la diminution des nuisances, notamment olfactives de l'entreprise, la volonté d'améliorer les choses et de respecter les permis existe dans le chef des dirigeants, qui ont demandé à poursuivre l'étude olfactive, de même qu'une volonté des autorités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.40 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.